

Echanges et collaborations internationales

Claude COMITI
IUFM de Grenoble

Participants au groupe de travail

Jean-Paul Bardoulet (France), Rémi Belloeil (France), Valentina Celli (Italie), Claude Comiti (France), Danièle Eynard (France), Christine Knipping (Allemagne), Cheikh Oumar Tall (Mauritanie), Saliou Touré (Côte d'Ivoire)

I – De quoi parle-t-on ? Quelques exemples d'échanges et de collaborations vécues par les membres du groupe de travail

1. Les échanges européens

Les classes européennes ou internationales (Danièle Eynard)

Les échanges européens sont les plus fréquents au niveau de l'enseignement secondaire. Ils sont concrétisés par des échanges par Internet, l'élaboration de projets communs et les visites réciproques entre élèves d'établissements de deux pays européens.

En France, ces échanges concernent surtout :

- les " sections européennes " qui existent aujourd'hui dans certains lycées des académies appartenant à des pôles européens, dans lesquels une ou plusieurs disciplines sont enseignées dans une langue étrangère,
- les classes de lycées internationaux, qui admettent les élèves arrivant de pays étrangers, leur proposent des cursus appropriés leur permettant de suivre un enseignement bilingue.

La Fédération Européenne des Associations de Professeurs de Mathématiques (Jean-Paul Bardoulet)

Il est intéressant de noter l'intérêt grandissant des enseignants de mathématiques pour la comparaison des différents systèmes éducatifs et pour le renforcement d'échanges permettant de mieux comprendre les tenants et les aboutissants de ce qui se fait dans d'autres pays en matière d'enseignement et de relativiser ce qui paraît si important dans le contexte de son propre pays.

Ceci s'est matérialisé par la création, en mai 1999, d'une Fédération Européenne des Associations de Professeurs de Mathématiques qui regroupe à ce jour sept associations de pays européens (Angleterre, Belgique, Espagne, Finlande, France, Pays-Bas, Portugal) ayant pour principal objectif de contribuer à la construction d'une Europe de l'éducation.

Dans l'enseignement universitaire

Nous ne développerons pas ici les échanges ERASMUS qui permettent aux étudiants d'effectuer une partie de leurs études dans un autre pays européen.

Mais nous soulignerons l'ampleur des collaborations développées entre universités ou Instituts Universitaires de Formation des Maîtres, français et européens, au travers des projets SOCRATES, COMENIUS, LEONARDO et autres financés par l'Union Européenne.

2. Les coopérations internationales

Deux types de coopération ont été présentées, qui ont par ailleurs donné lieu à des conférences ou communications lors du colloque. Nous les résumerons donc seulement ici, renvoyant le lecteur à ces communications.

□ **Les coopérations regroupant pays africains en collaboration avec la France ou avec les pays francophones d'Europe**

L'exemple de projet HPM pour l'Harmonisation des Programmes de Mathématiques dans les pays de l'Afrique francophone et de l'Océan Indien, dans un contexte de développement d'un enseignement des mathématiques en relation avec le milieu africain et qui favorise l'autonomie de l'élève, a été présenté par Saliou Touré. Ce projet a été financé par la coopération bilatérale (Ministère des Affaires Etrangères de France). Il a permis la mise en commun de ressources humaines des différents pays concernés et a abouti à l'élaboration d'un noyau minimum de programme unifié ainsi qu'à l'édition des manuels de la Collection Inter Afrique (EDISEF-Hachette).

On pourra se reporter au texte de la conférence de Saliou Touré intitulée " L'enseignement des mathématiques en Afrique "

□ **Les coopérations bilatérales ou multilatérales avec les pays du Sud-Est asiatique**

L'exemple des coopérations bilatérales développées entre la France, le Viêt-nam et le Laos, et des coopérations multilatérales placées sous la responsabilité de l'A.U.F.¹, dans le cadre du développement de " filières bilingues " a été évoquée par Claude Comiti.

Les élèves de ces filières apprennent le français, enseigné non comme une langue étrangère, mais comme une langue outil, qui permet l'apprentissage d'autres disciplines, notamment les mathématiques. Les collaborations portent essentiellement sur la formation des enseignants et sur l'élaboration de progressions et de fiches d'enseignement qui permettent en même temps le respect des programmes locaux et un enseignement basé sur la problématisation des questions traitées et le développement de l'autonomie de l'élève.

On pourra se reporter au texte des deux communications de Claude Comiti (sur l'enseignement des mathématiques en français dans les classes bilingues au Laos) et de Nguyen Chi Thanh (sur l'enseignement des mathématiques en français dans les classes bilingues de lycée au Viêt-nam).

□ **Les collaborations interuniversitaires**

Elles font partie de la tradition universitaire et existent de longue date, qu'elles soient axées sur le développement de projets de recherches communs ou sur des actions de formation de formateurs.

Plus récent, et c'est pour cela que nous le signalons ici, est le développement de doctorats co-dirigés, ou encore en co-tutelle, qui permettent au doctorant de préparer, sous la direction de deux chercheurs (l'un de son pays, l'autre d'un pays étranger) une thèse qui sera reconnue dans chacun des pays concernés (et pour certaines, par l'ensemble des pays de la communauté européenne).

¹ Association des Universités Francophones (ex. AUPELF-UREF)

II – Quels peuvent être les différents enjeux des échanges et collaborations internationales ?

Comme l'ont montré les exemples développés ci-dessus, les enjeux ne sont pas du même ordre selon qu'il s'agit d'échange ou de coopération.

Pour les échanges, il s'agit essentiellement de :

- relativiser son propre système d'enseignement et de formation, tout en l'enrichissant par la connaissance d'autres systèmes, ce qui permet une plus grande ouverture à l'évolution (par exemple en France, à l'introduction des travaux sur dossier ou encore à la réforme du baccalauréat) ;
- contribuer à la construction de l'Europe de l'Éducation

Alors que l'enjeu des coopérations est plus ambitieux, car il exige le respect de cahiers de charges élaborés entre partenaires et doivent aboutir à des réalisations concrètes, telles par exemple :

- élaboration de curriculums, de manuels, répondant à une demande de rénovation pédagogique ;
- formation de formateurs ;
- mise en place de structures de formation continue ;
- évaluation de systèmes éducatifs ;
- aide à la formation de mathématiciens par la recherche (DEA, thèses) ;
- conduite de projets communs de recherche (collaborations post-doctorales) ;
- ...

III – Quels sont les conditions favorables à mettre en place ?

Pour les échanges, les conditions doivent être créées, non seulement d'une bonne connaissance des terrains de l'échange, mais aussi de la capitalisation des échanges réalisés. Ceci exige que soit favorisé l'échange à long terme et évité le "tourisme scolaire" qui ne laisse d'autre trace que le plaisir des élèves d'être parti en voyage.

Quant aux coopérations, elles ne peuvent fonctionner efficacement que si elles répondent à une demande claire d'au moins un des partenaires, mettent en jeu des intérêts réciproques et sont établies sur la base d'un partenariat.

Ces conditions ne peuvent être réalisées dans le cadre d'une action ponctuelle mais nécessitent l'élaboration de plans pluri-annuels permettant la construction collective d'un projet dans le cadre d'une connaissance et d'un respect des différents partenaires et cultures concernés.

Ceci exige qu'elle ne soit pas l'affaire d'une personne (qui a pu en être l'initiateur), mais reçoive un soutien institutionnel – l'institution pouvant être de taille modeste- qui se traduira par l'élaboration d'une convention reconnaissant l'action et en prévoyant les différents financements.

IV– Où trouver les moyens ?

Dans l'académie :

- auprès de la DARIC (Délégation académique aux relations internationales et à la coopération), au Rectorat ;
- auprès du Conseil Régional, à la Région.

Sur le plan national (projets bilatéraux):

Auprès du Ministère des Affaires Etrangères (MAE), dont il faut savoir qu'il ne soutient en général que les projets bilatéraux qui lui sont proposés par les Ambassades de France des pays concernés. Tout projet de coopération, pour être financé par le MAE doit donc impérativement faire partie de la programmation culturelle, éducative, linguistique ou scientifique de l'Ambassade de France du pays concerné.

Sur le plan international (projets multilatéraux):

- auprès de l'A.U.F., s'il s'agit de projets entre pays de la Francophonie (l'AUF a tout un programme d'appels d'offres annuels en direction essentiellement des projets universitaires Nord/Sud) ;
- en répondant aux appels d'offres de l'U.E. ;
- enfin, si l'on en a les forces, en se proposant comme consultant ou comme expert à la Banque Mondiale...

V– Quelques propositions, en guise de conclusion

Créer une cellule académique (ou nationale ?) de diffusion de l'information, comme il en existe au sein des universités, qui non seulement répercute les appels d'offres, mais aussi liste les actions en cours - .

Créer des cellules-ressources académiques d'aide à la réalisation de dossiers de réponse aux appels d'offres.

Et surtout, développer des réseaux, par le biais des NTIC, qui créent les conditions de suivi des actions, permettent la poursuite des actions entreprises et favorisent les échanges entre tous ceux qui travaillent sur le même thème en d'autres lieux.

En bref, pour rester efficace : éviter la démesure mais aussi la confidentialité.